COMMUNE DE MONTLUEL
DÉPARTEMENT DE L'AIN

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20221212-2022_12_12_08-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-12-12-008
Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Christian PRADIER, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Patrick RENARD, René BERTRAND, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Philippe BELAIR donne procuration à Christian GUILLEMOT, Christiane GUERRERO donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Jean-Paul DA SILVA donne procuration à Franck GENILLON, Irène TOST donne procuration à Laurence RAVEROT, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENT : Inès DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Pouvoirs : 7
Quorum : 15

Objet : Autorisation de Signature par Madame la Maire de la convention de financement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales avec la Commune de la Boisse.

Rapporteur : Franck GENILLON

Par un permis d'aménager, la commune de La Boisse a autorisé la société MAREVA Promotion à réaliser un lotissement sur un tènement de 5 663 m2 situé à l'angle de la Rue Paul Chabas et du Chemin du Calice, sur le territoire de la Commune de la Boisse.

Le programme de ce lotissement prévoit notamment la réalisation d'un important ouvrage de rétention des eaux pluviales.

Toutefois, cet ouvrage excède les besoins propres du lotissement et son objet, au-delà de la récupération des eaux du lotissement, est de collecter et stocker temporairement des eaux de ruissellement extérieures au lotissement, pour partie du territoire de la commune de La Boisse, et pour la majeure partie du territoire de Montluel.

Dans la mesure où les eaux de ruissellement extérieures au lotissement, collectées par cet ouvrage, proviennent en majorité du territoire de la commune de Montluel qui exerce la compétence de gestion de ces eaux, la Commune de Montluel peut bénéficier de la création de cet ouvrage par un lotisseur privé.

En conséquence, la commune de La Boisse et de Montluel se sont rapprochées, et elles sont convenues que la commune de Montluel supportera 70 % de l'indemnité HT versée au lotisseur, soit 34 495,60 euros.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20221212-2022_12_12_08-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention de financement d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales avec la Commune de la Boisse évoquée.**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à mandater, au bénéfice de la Commune de la Boisse, la somme de 34 495,60 euros , étant entendu que les crédits suffisants sont inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI